

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MESNAY

Séance du 12 Novembre 2014

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Conseillers absents : Denis CLERC (pouvoir donné à Pascal DROGREY), Michel ETIEVANT (pouvoir donné à Claude SAILLARD)

Date de convocation : 04 Novembre 2014

Secrétaire de séance : Hélène DIETRICH

Ordre du jour :

Le Maire donne lecture du compte rendu du conseil du 04 Septembre 2014, approuvé à l'unanimité.

1. Projet Natura 2000

Pascal COLIN ayant eu un empêchement, une nouvelle réunion sera programmée exclusivement à cet effet.

2. Travaux Rue des Nouvelles

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'envoi des dossiers de demandes de subventions pour les travaux de voirie Rue des Nouvelles.

3. Présentation du service mutualisé de conseil en Energie partagé

Le Pays du Revermont propose via le SIDEC une prestation de conseil pour la maîtrise des énergies sous forme de mutualisation. L'éclairage public venant d'être rénové et au regard de notre autonomie concernant le contrôle de l'eau, le conseil estime qu'il n'est pas nécessaire d'adhérer à ce service.

4. Délibération Indemnité du Trésorier

Le conseil a discuté de l'indemnité du trésorier, la délibération devant être transmise avant le 31 Décembre et a fait l'objet d'un nouveau débat. Le conseil décide finalement, à l'unanimité, d'attribuer la dite indemnité à hauteur de 100%.

5. Délibération - Vente motopompe

Le conseil approuve, à l'unanimité, la mise en vente de l'ancienne moto pompe. Cette dernière sera vendue au plus offrant.

6. Destination des coupes de bois 2015

Le conseil approuve, à l'unanimité, la décision de la commission bois relative à la destination des coupes de bois pour l'année 2015.

7. Bulletin municipal

La commission animation travaille actuellement sur l'édition d'un bulletin municipal. La perception d'une redevance auprès des annonceurs (encarts publicitaires) permettrait de financer pour partie l'édition de ce bulletin municipal. Le conseil approuve à l'unanimité le principe d'une perception de ces redevances.

8. Tarif eau et ordures ménagères 2015

EAU :

Le tarif n'ayant pas évolué depuis 2006 (0.67 €), le conseil décide de revaloriser son prix à hauteur de 0.72 €/m³ au regard des travaux de réfection de nos conduites d'eau intervenus ces dernières années.

ORDURES MENAGERES :

Le budget ordures ménagères étant en équilibre il n'est pas nécessaire de prévoir une augmentation.

9. Subventions associations

- Relai accueil et service : lecture du courrier du 18 Septembre 2014 de Monsieur le Maire d'Arbois nous sollicitant pour une participation financière allouée au relai accueil et service. La commune de Mesnay a participé sur l'année 2014, la décision sera prise au prochain conseil concernant son renouvellement.

- Le conseil décide d'allouer les subventions suivantes :

APEI 105€ ; Donneurs de sang 105€ ; Croix Rouge 165€ ;

Souvenir Français 65€ ; Pupille de la nation 60€ ; Accueil et Soleil 100€ ; Semons l'espoir 100€

10. Questions diverses

→ La convention de location de la salle des fêtes de Mesnay sera révisée par l'intermédiaire de la commission animation afin de pallier à l'absence de clause concernant les associations locales et d'être en conformité au regard des assurances de responsabilité.

→ Pour information, la ligne ERDF traversant actuellement la zone de la cartonnerie sera enterrée prochainement depuis le poste de transformation Rue des Lilas via la Route départementale jusqu'à l'embranchement de la route menant au cul du brey. ERDF prend 50% à sa charge, le reste sera pris en charge par les résidents de la zone concernée.

→ Chauffage de l'Eglise : Les travaux entrepris sont quasiment terminés. Il reste uniquement l'alimentation électrique à installer. Un premier devis nous a été transmis. La commune tente d'engager une négociation avec les administrateurs de la Paroisse afin que celle-ci prenne en charge, en toute ou partie, la dite installation. Une décision sera prise dès lors que nous aurons discuter ensemble « autour d'une table ». Pour rappel la commune n'a aucun budget pour l'Eglise à la différence de la Paroisse, principal utilisateur de l'Eglise. Affaire à suivre.

→ Cabaret des locales : Le 13 Décembre à 19h30 le cabaret des locales, repas spectacle, se déroulera dans les locaux de Bertrand HETIER (zone cartonnerie). Le tarif pour le repas est de 10€. L'entrée pour le spectacle uniquement est quant à elle gratuite.

→ Le repas de Noël des anciens de + de 75 ans offert par le CCAS aura lieu le Samedi 13 Décembre à midi. Toute personne n'ayant pas atteint 75 ans peut participer moyennant la somme de 28euros (inscriptions avant le 06 Décembre).

→ Sonia SEPREZ soulève une difficulté quant à l'emplacement des poubelles durant les périodes de collecte : nous vous remercions de ne pas laisser vos poubelles sur les trottoirs afin de ne pas gêner le déplacement des personnes âges, enfants et/ou poucettes.

→ Bibliothèque : une bibliothèque libre est mise en place sous le porche de la Mairie. Le principe est le libre échange des livres. Chacun peut apporter et emprunter des livres.

Fin de séance